

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° 124 portant résiliation d'un traité de gré à gré.

n° 124

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

25 février 1941

Numéro JO

n° 531 du 28/02/1941

Date du numéro

28 février 1941

### VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances. officier de la Légion d'honneur.

**Vu** l'ordonnance organique du Les septem bre 1944, rendue applicable à la colonie par décret du 19 juin 1984 : Vu le traité de gré à gré n° 21 approuvé le 22 mai 1940, par M. le Gouverneur, pour fourniture d'outillage nécessaire à l'installation de l'école professionnelle

**Vu** la demande n° 637 formulée par le chef du Service de l'enseignement en date du 13 février 1941,

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art. 1er

— Le traité de gré à gré susvisé passé avec la maison P. Milas, commerçant à Djibouti, est résilié purement et simplement sans aucune indemnité de part et d'autre.

#### Art. 2

— Le présent arrêté sera enregistré, publié au Journal officiel de la colonie et communiqué partout où besoin sera.

NOUAILIETAS